

Projections de la population des Indiens inscrits du Canada, 1991-2015

POPULATION PROJECTIONS OF REGISTERED INDIANS IN CANADA, 1991-2015

PROYECCIONES DE LA POBLACIÓN DE INDIOS REGISTRADOS EN CANADA, 1991-2015

François Nault, R. Pierre Gauvin and M. V. George

Volume 24, Number 1, Spring 1995

Perspective de population

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010184ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010184ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nault, F., Gauvin, R. P. & George, M. V. (1995). Projections de la population des Indiens inscrits du Canada, 1991-2015. *Cahiers québécois de démographie*, 24(1), 109-127. <https://doi.org/10.7202/010184ar>

Article abstract

This article presents the most recent projections for the population of registered Indians in Canada. Considered is any person who is registered or is entitled to be registered as an Indian according to the Indian Act in the Indian Registry of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND). The projections are based on the method of regional components for which patterns for the period 1975-1990 are analyzed. The data, derived from the DIAND's Indian Registry, have been adjusted for under-enumeration and late registration of events. The reinstatements which followed amendments to the Indian Act in 1985 have been taken into consideration. Results show that the population of registered Indians in Canada will continue to be young and experience rapid growth over the course of the period 1991-2015.

Projections de la population des Indiens inscrits du Canada, 1991-2015

François NAULT, R. Pierre GAUVIN et M. V. GEORGE *

Cet article présente brièvement les plus récentes projections de la population des Indiens inscrits du Canada pour la période 1991-2015. Elle résume un rapport (Nault et al., 1993) préparé par Statistique Canada pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC).

Un Indien inscrit est une personne qui, conformément à la *Loi sur les Indiens*, est inscrite ou a le droit d'être inscrite comme Indien dans le registre du MAINC. Il s'agit de la population envers laquelle le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire reconnue.

On distingue généralement trois groupes d'autochtones au Canada : les Inuit, autrefois appelés Eskimos, qui sont les populations nordiques, les Métis, qui sont des descendants d'Indiens et de Canadiens français et résident généralement dans les provinces des Prairies, et les Indiens proprement dits, qui se divisent en Indiens inscrits et non inscrits. Les Indiens inscrits représentent entre 40 % et 60 % de la population autochtone totale du Canada.

Les projections ont été faites par la méthode des composantes régionales, c'est-à-dire que l'on a analysé et projeté séparément chacune des composantes démographiques pour chacune des régions administratives du MAINC. Ces régions correspondent grosso modo aux provinces canadiennes, sauf que les quatre provinces de l'Atlantique sont regroupées en une seule

* François Nault et M. V. George : Statistique Canada; R. Pierre Gauvin : Affaires indiennes et du Nord Canada. Les auteurs assument seuls la responsabilité du contenu de cet article et des opinions qui y sont formulées, qui ne représentent pas nécessairement le point de vue de Statistique Canada ou du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

région. Cependant, pour simplifier la présentation, nous présentons seulement les résultats agrégés à l'échelle canadienne.

L'article se divise en trois parties principales : ajustement des données; tendances passées des composantes et hypothèses de projection; résultats.

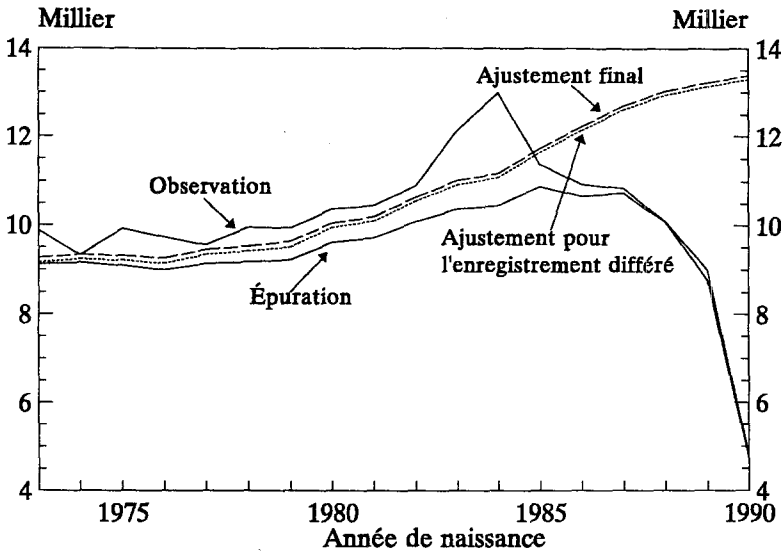
AJUSTEMENT DES DONNÉES

Les présentes projections utilisent les données du registre des Indiens que maintient le MAINC. Ce registre est un fichier administratif où sont, en principe, enregistrés sur une base continue tous les événements qui modifient la population des Indiens inscrits du Canada, dont, au premier chef, les naissances et les décès. Cela constitue donc un outil idéal pour suivre l'évolution démographique de cette population, mais les données doivent d'abord être ajustées.

Les figures 1 et 2 présentent les tendances dans les nombres de naissances et de décès qui ont eu lieu de 1973 à 1990, avant et après les divers ajustements qui leur ont été apportés. Les deux principaux problèmes sont l'enregistrement tardif ou différé et le sous-enregistrement des événements. À cela se sont ajoutés, dans le cas des naissances, des problèmes de codification qui ont été corrigés dans la mesure du possible.

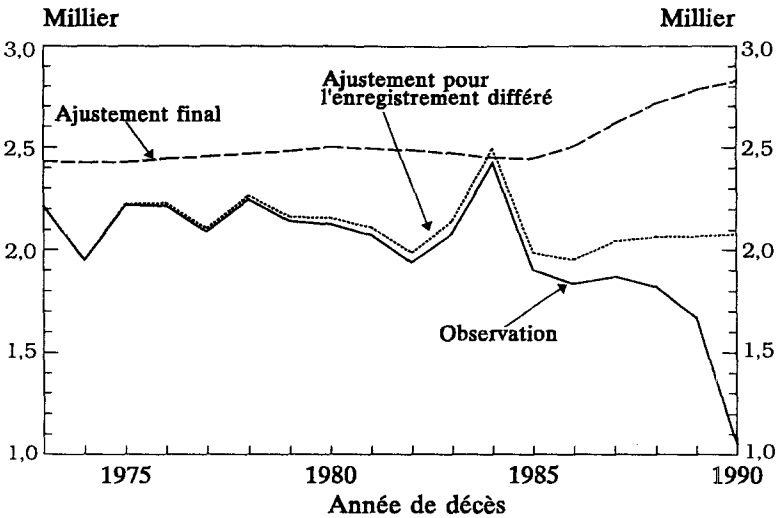
Sur les deux graphiques, les courbes des naissances et décès observés se mettent à diminuer très rapidement à partir de 1985 (trait continu). C'est l'effet de l'enregistrement tardif des événements qui s'accroît à mesure qu'on approche la fin de la période d'observation, en 1990 : des naissances et des décès se sont produits avant 1990 mais n'avaient pas encore été enregistrés à cette date. Le premier ajustement consistait donc à les évaluer en extrapolant les tendances dans les délais d'enregistrement. L'analyse a montré que ceux-ci étaient beaucoup plus longs pour les naissances que pour les décès, ce qui fait que la correction est plus importante et remonte plus loin dans le temps pour les naissances que pour les décès (trait pointillé).

Inversement, la correction nécessitée par le sous-enregistrement est plus importante pour les décès que pour les naissances (trait tireté). Le sous-enregistrement est principalement dû au fait que si un enfant décède avant l'enregistrement de sa naissance, ni la naissance ni le décès ne sont enregistrés. Par des méthodes indirectes, nous avons fait une estimation de la mortalité infantile à partir de laquelle le nombre de ces cas a été estimé et corrigé.



Sources : Observées : Données du Registre des Indiens (MAINIC). Ajustées : Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada.

FIGURE 1 — Nombre de naissances par type d'ajustement, Indiens inscrits, Canada, 1973-1990



Sources : Observées : Données du Registre des Indiens (MAINIC). Ajustées : Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada.

FIGURE 2 — Nombre de décès par type d'ajustement, Indiens inscrits, Canada, 1973-1990

On remarque qu'après 1985 le nombre de décès ajusté commence à croître. Il s'est avéré que, même si l'on effectuait une correction pour les décès infantiles non enregistrés, l'espérance de vie à la naissance (e_0) augmentait de façon excessive au cours de la décennie 1980, au point qu'il a fallu supposer qu'il y avait une augmentation dans le sous-enregistrement des décès. Une correction supplémentaire a donc été appliquée.

La correction des événements permet celle de la structure par âge de la population. Comme le montre la pyramide de 1990, la correction est beaucoup plus importante à la base, où on ajoute les individus dont la naissance n'a pas encore été enregistrée, qu'au sommet, où on retranche les individus présumés décédés mais dont le décès n'a pas encore été enregistré (figure 3).

TENDANCES PASSÉES DES COMPOSANTES ET HYPOTHÈSES DE PROJECTIONS

La figure 4 montre l'ensemble du processus suivi dans l'élaboration des projections. Les éléments clés sont la fécondité, la mortalité et les proportions d'Indiens vivant sur les réserves, pour lesquels plus d'une hypothèse a été formulée. Mais avant d'en arriver là, disons quelques mots sur les autres éléments.

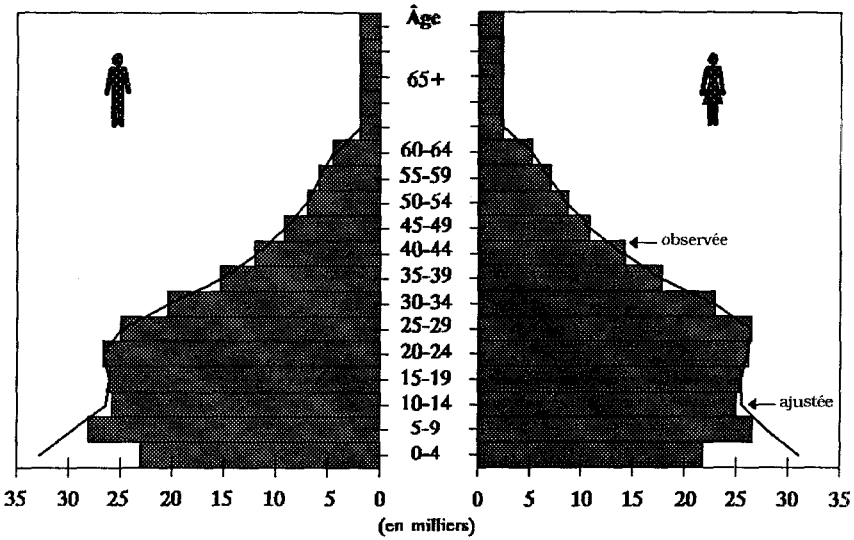
Migrations, C-31 et additions diverses

Migrations

Aucune migration n'est considérée parce que le registre des Indiens ne les prend pas en compte. Sauf exception, du point de vue du registre, un Indien inscrit demeure rattaché à sa bande d'origine toute sa vie, peu importe son lieu de résidence réel.

Réinscription de la loi C-31

En 1985, la *Loi sur les Indiens* a été modifiée. Avant cette date, les Indiennes inscrites qui épousaient des hommes non inscrits perdaient leur statut et leur descendance n'y avait pas droit. Les modifications de 1985 font en sorte qu'elles ne le perdent plus et que celles qui l'avaient perdu sous l'ancienne loi ainsi que leurs descendants peuvent se réinscrire. Il fallait donc intégrer aux projections une hypothèse sur le nombre de ces réinscriptions. Cette hypothèse a été élaborée en consultation avec le MAINC d'après le nombre de demandes traitées, le taux d'acceptation et le nombre de demandes en traitement.



Source : Données du Registre des Indiens (MAINC), ajustées en raison de l'enregistrement différé et du sous-enregistrement des naissances et des décès.

FIGURE 3 — Population indienne inscrite observée et ajustée en raison de l'enregistrement différé des naissances et des décès, Canada, 1990

Méthode des composantes régionales

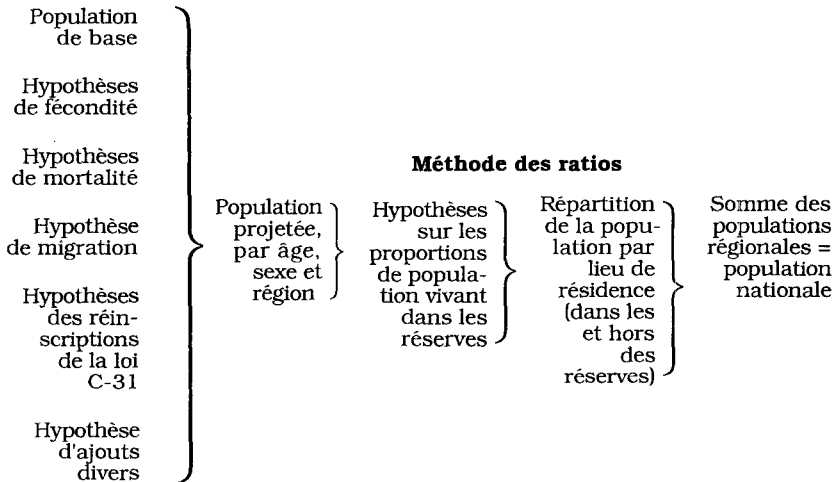
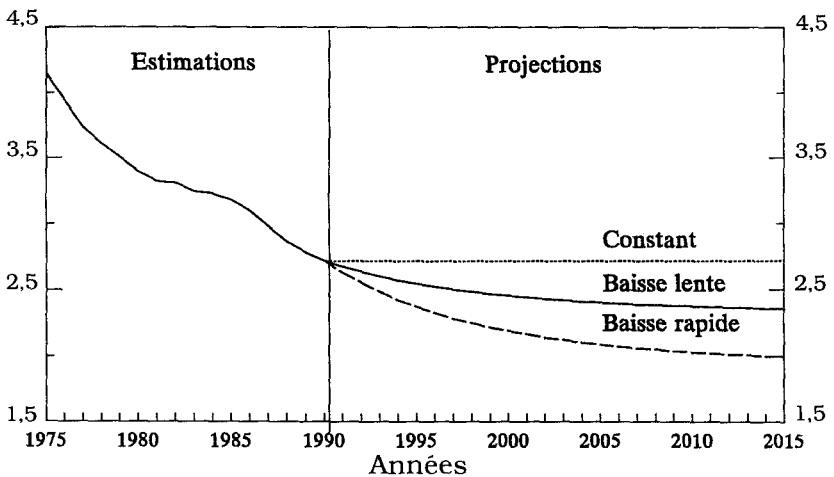


FIGURE 4 — Étapes du modèle de projection

Enfants par femme



Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des projections démographiques.

FIGURE 5 — Indice synthétique de fécondité estimé et projeté pour les Indiens inscrits, Canada, 1975-2015

Elle aboutit à un nombre annuel de réinscriptions qui passe de 6800 en 1992 à 1000 en 2005 et demeure ensuite constant jusqu'en 2015, pour un total cumulé de quelque 73 200.

Additions diverses

Il y a eu annuellement, au cours des dernières années, environ un millier d'additions diverses faites au registre, et nous avons fait l'hypothèse que cela se poursuivrait durant toute la période de projection. Une bonne partie de ces additions est composée d'individus qui ont fait une demande de réinscription mais qui, après examen de leur dossier, se sont révélés avoir droit au statut même sous l'ancienne loi. On ne peut donc pas les considérer comme des cas de réinscription mais plutôt comme des cas d'enregistrement très tardif de la naissance.

Fécondité

L'indice synthétique de fécondité (ISF) des Indiens inscrits, qui était encore en 1975 de plus de 4,1 enfants par femme, a diminué très rapidement pour atteindre 2,7 enfants par femme, en 1990 (figure 5). Pendant toute cette période, l'ISF pour l'ensemble du Canada se situait autour de 1,7 enfant par femme.

Trois hypothèses ont été formulées : une hypothèse forte, maintenant constant le niveau de 1990, et deux hypothèses de baisse plus et moins rapide, qui font converger l'ISF vers les niveaux canadiens sans toutefois qu'il les atteigne à la fin de la période de projection.

Mortalité

Comme la fécondité, la mortalité des Indiens inscrits était nettement plus forte que celle de l'ensemble de la population canadienne en 1975, mais un rattrapage important a été effectué de 1975 à 1990 (figure 6). À partir de là, deux hypothèses ont été formulées : l'hypothèse très pessimiste maintient constant le niveau de 1990 et l'hypothèse plus optimiste et plus réaliste projette une convergence vers les niveaux canadiens. Comme pour la fécondité, il reste, en fin de période, un écart entre les niveaux de mortalité projetés pour l'ensemble du Canada et les niveaux projetés pour les Indiens inscrits.

Proportions d'Indiens vivant dans les réserves

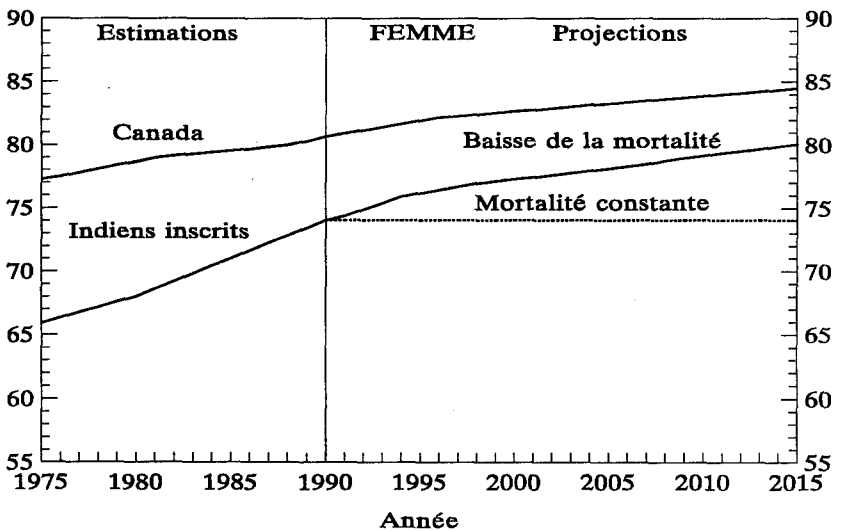
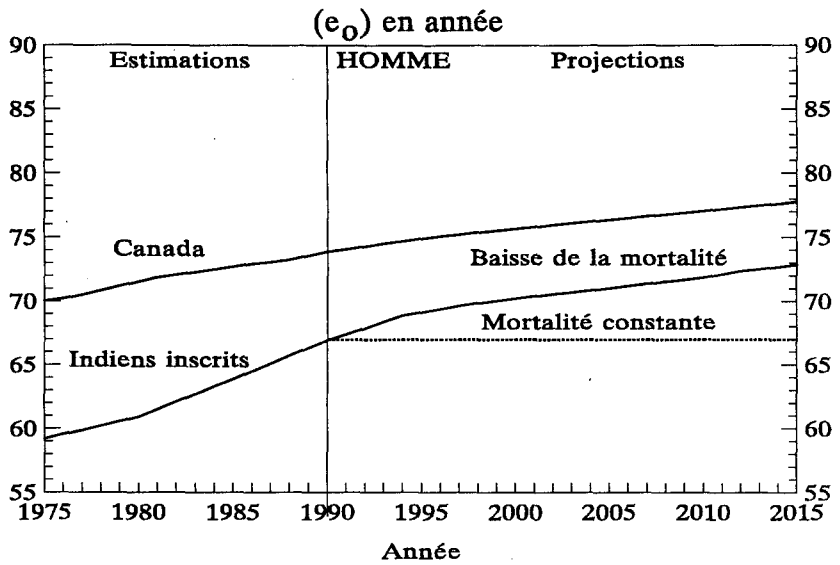
Comme le MAINC avait besoin pour fins de planification d'une projection des Indiens vivant dans les réserves, des hypothèses quant à la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves ont été formulées. De 1975 à 1985, cette proportion a diminué très lentement. Après 1985, on note une baisse plus rapide, due aux réinscriptions, qui concernaient pour la plupart des personnes vivant hors des réserves (figure 7).

Encore une fois, on obtient l'hypothèse forte en gardant constants les niveaux de 1990, et deux hypothèses de diminution ont été formulées. Ces deux hypothèses ont été faites en cohérence avec l'hypothèse sur les réinscriptions.

SÉLECTION DES SCÉNARIOS DE PROJECTIONS

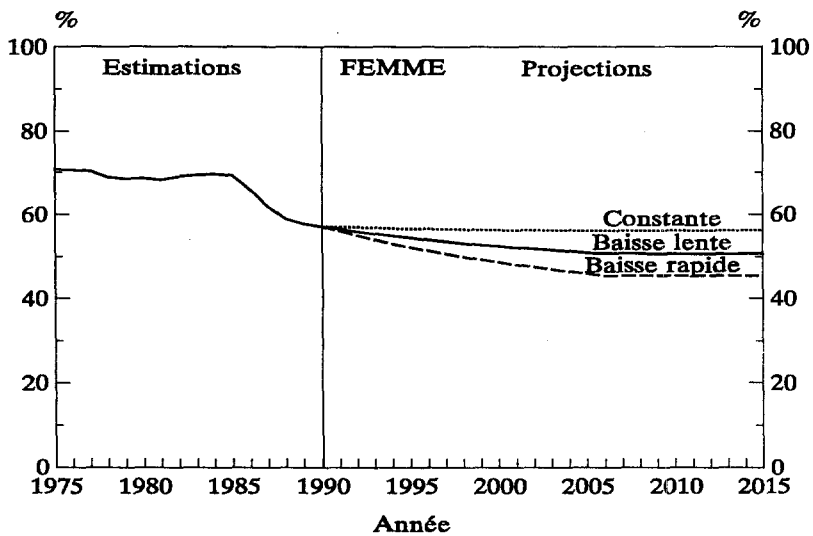
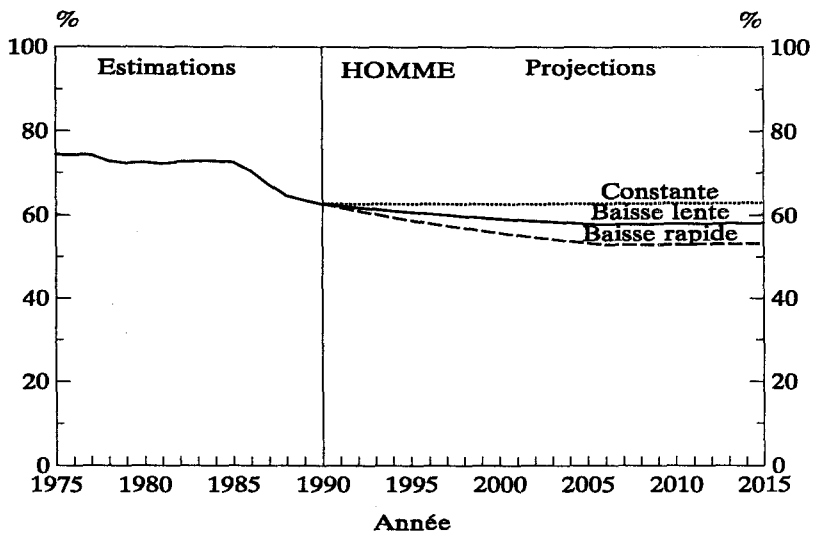
Avec trois hypothèses de fécondité, deux de mortalité et trois de proportions de personnes vivant sur les réserves, on obtient 18 combinaisons possibles. Les résultats de trois d'entre elles seulement ont été retenus (voir le tableau 1) :

1- un scénario de croissance rapide combinant une fécondité et des proportions de personnes vivant sur les réserves constantes avec une mortalité en baisse;



Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des projections démographiques.

FIGURE 6 — Espérance de vie à la naissance (e_0) estimée et projetée, par sexe, Indiens inscrits et population canadienne totale, Canada, 1975-2015



Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des projections démographiques.

FIGURE 7 — Proportion observée et projetée d'Indiens inscrits vivant dans les réserves, par sexe, Canada, 1975-2015

TABLEAU 1 — Scénarios obtenus par combinaison des hypothèses sur les composantes et populations projetées pour le Canada en 2015

SCÉNARIO	Hypothèses			Population en 2015 (en milliers)		
	Fécondité (nombre de naissances par femme en 2015)	Mortalité (e ₀ par sexe en 2015)	Proportions de la population des réserves (pourcentage par sexe en 2015)	Total	Dans les réserves	Hors des réserves
Croissance rapide	Constante (2,72)	Baisse (H : 72,9) (F : 80,1)	Constante (H : 63) (F : 57)	933,8	555,7	378,1
Croissance moyenne	Baisse (2,36) lente	Baisse (H : 72,9) (F : 80,1)	Baisse (H : 58) (F : 51)	890,0	483,5	406,5
Croissance lente	Baisse rapide (2,00)	Constante (H : 66,9) (F : 74,0)	Baisse (H : 53) (F : 45)	824,4	405,1	419,3

Notes : Les hypothèses suivantes sont les mêmes pour tous les scénarios :

1. Aucune migration internationale et interne.
2. Un total cumulatif de 73 200 inscrits en vertu du projet de loi C-31 au cours de la période projetée.
3. Un total cumulatif de 25 000 «ajouts divers» au cours de la période de projection.

2- un scénario de croissance moyenne que l'on obtient en prolongeant les tendances moyennes de chacune des composantes, c'est-à-dire une baisse lente de la fécondité, de la mortalité et des proportions de personnes vivant sur les réserves;

3- un scénario de croissance faible combinant une baisse très rapide de la fécondité et des proportions de personnes vivant sur les réserves avec une mortalité constante.

Les trois scénarios ont les mêmes hypothèses de réinscriptions et d'additions diverses et ne comptent aucune migration.

RÉSULTATS DES PROJECTIONS

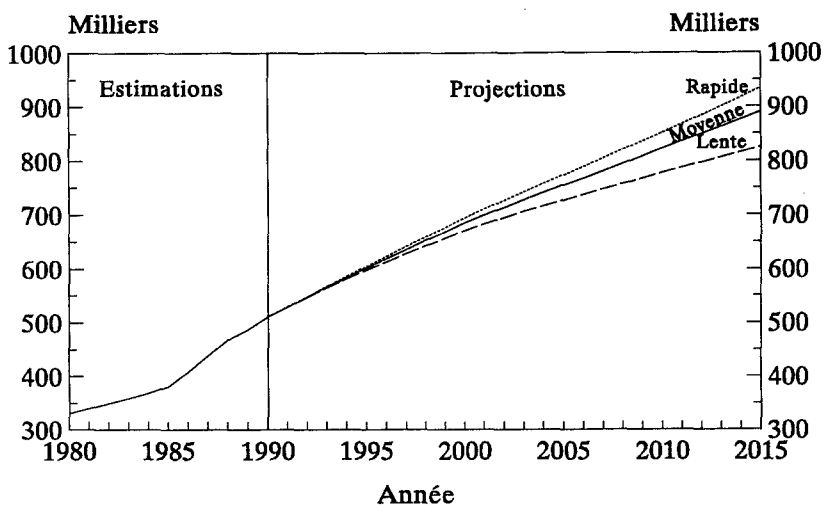
Croissance de la population indienne inscrite

La population indienne inscrite est caractérisée par une forte croissance démographique, qui s'est accentuée à partir de 1985 avec la réinscription massive d'Indiens suite aux modifications de la *Loi sur les Indiens*. Durant la dernière décennie, la population indienne inscrite a augmenté de 54 % alors que la population canadienne n'a crû que de 11 %; 41 % de cette augmentation est directement attribuable à la réinscription de près de 74 000 Indiens en date du 31 décembre 1990.

La population indienne inscrite, qui se chiffrait à quelque 330 000 en 1980, pourrait frôler le million (934 000) à la fin de la période de projection si les hypothèses sous-jacentes au scénario de croissance rapide se révèlent réalistes (figure 8). Si les tendances récentes observées dans la fécondité et la mortalité, à savoir un rapprochement graduel du niveau canadien, perdurent jusqu'en 2015, la population indienne inscrite pourrait atteindre 890 000 individus, soit une augmentation de plus de deux fois et demie l'effectif de 1980.

Tous les scénarios développés projettent une augmentation de la population indienne inscrite, mais les taux de croissance annuels moyens au cours de la période de projection seront à la baisse, comme le montre le tableau 2. Les taux baisseront rapidement entre 1990 et 2005 à cause de l'hypothèse des réinscriptions annuelles des Indiens. L'ajout annuel, qui était d'environ 7000 inscriptions en 1992, diminuera de façon régulière jusqu'à un plateau de 1000 inscriptions à partir de 2006, et ce pour le reste de la période.

Le taux de croissance annuel moyen de la population indienne inscrite pour la période 1990-1995 devrait être trois



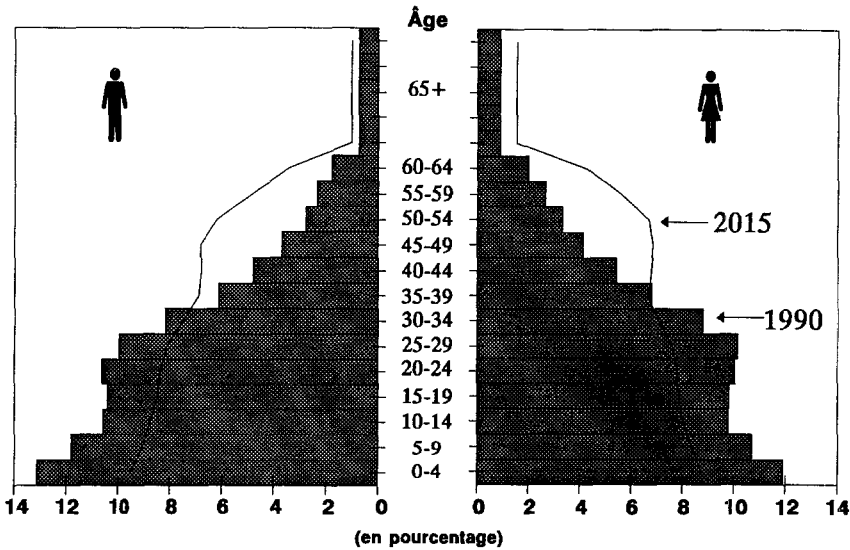
Source : Nault et al., 1993.

FIGURE 8 — Population indienne inscrite estimée et projetée par scénario, Canada, 1980-2015

TABLEAU 2 — Taux de croissance annuel moyen par tranche de cinq ans, Indiens inscrits et Canadiens, Canada, 1980-2015 (%)

	Indiens inscrits			Canadiens
	Croissance rapide	Croissance moyenne	Croissance lente	Croissance moyenne
<i>Estimations</i>				
1980-1985	2,87			
1985-1990	6,00			
<i>Projections</i>				
1990-1995	3,44	3,34	3,19	1,1
1995-2000	2,82	2,63	2,36	0,9
2000-2005	2,14	1,93	1,60	0,8
2005-2010	1,94	1,71	1,34	0,7
2010-2015	1,85	1,60	1,17	0,6

Sources : Nault et al., 1993. Statistique Canada, 1990.



Source : Nault et al., 1993.

FIGURE 9 — Population indienne inscrite par âge et sexe, Canada, 1990 et 2015

fois plus élevé que celui de la population canadienne selon les résultats du scénario de croissance moyenne (3,34 % contre 1,1 %). L'écart devrait diminuer légèrement vers la fin de la période tout en demeurant relativement important, puisque le taux de croissance des Indiens inscrits serait alors environ deux fois et demie supérieur à celui des Canadiens dans leur l'ensemble.

Afin de simplifier la présentation, nous commenterons seulement les résultats du scénario de croissance moyenne ¹.

Structure par âge

Bien que la population indienne inscrite soit caractérisée par une forte croissance démographique et par une structure par âge relativement jeune, il reste qu'avec la diminution progressive de l'indice synthétique de fécondité cette population tendra à vieillir (figure 9). On assistera à un rétrécissement de la base de la pyramide des âges et à un gonflement correspondant de l'effectif des 35-64 ans à la fin de la période.

¹ Les utilisateurs sont invités à consulter Nault et al., 1993, *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, pour en savoir davantage sur les effets des deux autres scénarios de croissance.

TABLEAU 3 — Âge médian estimé et projeté, Indiens inscrits et Canadiens, scénario moyen, 1975-2015

	Indiens inscrits	Canadiens
<i>Estimations</i>		
1975	17	28
1980	19	29
1985	20	31
1990	23	33
<i>Projections</i>		
1995	25	35
2000	26	37
2005	28	39
2010	29	40
2015	30	41

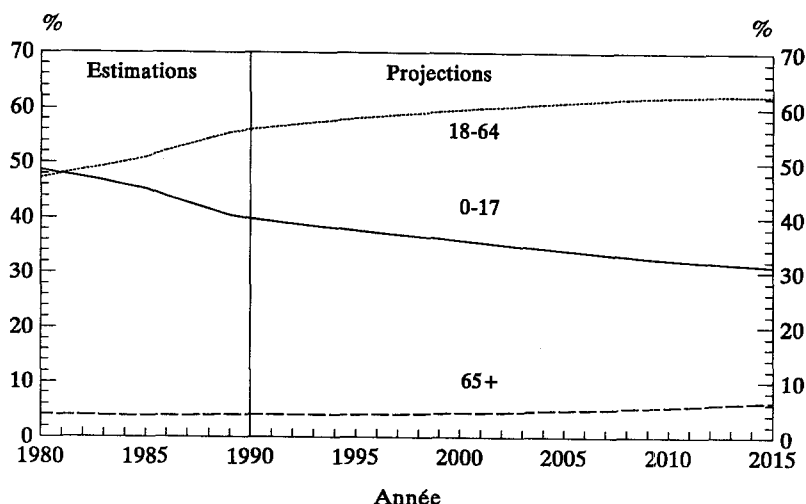
Source : Nault et al., 1993.

Comme en témoigne le tableau 3, l'âge médian de cette population était d'environ dix ans inférieur à celui de la population canadienne en général en 1975, et cet écart pourrait se maintenir jusqu'à la fin de la période de projection. Il n'en demeure pas moins que l'augmentation de cet indicateur confirme le vieillissement progressif de la population indienne inscrite.

La proportion des jeunes âgés de 0 an à 17 ans est à la baisse tout au cours de la période de projection, résultat d'une diminution progressive de l'indice synthétique de fécondité (figure 10). En effet, les jeunes de 0 an à 17 ans représentaient 40 % de la population indienne inscrite en 1990 et pourraient n'en représenter que 31 % en 2015.

La tendance est inversée en ce qui concerne les adultes âgés de 18 ans à 64 ans. Leur part relative dans l'ensemble de la population indienne pourrait passer de 56 % à 62 % entre 1990 et 2015.

L'importance des Indiens inscrits de 65 ans et plus n'est pas très significative tout au long de la période de projection (leur part atteint 6 % en 2015), contrairement à celle des autres Canadiens de cet âge, dont la proportion pourrait être de l'ordre de 17 % de l'ensemble de la population à la même date.



Source : Nault et al., 1993.

FIGURE 10 — Répartition de la population indienne inscrite par grand groupe d'âge, Canada, 1980-2015, scénario moyen

Distribution régionale

En 1990, l'Ontario était la région qui comptait le plus d'Indiens inscrits, soit plus de 118 000 individus (tableau 4). Suivaient les régions de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, avec des effectifs de plus de 60 000 Indiens inscrits chacune.

Plusieurs régions dépasseront le cap des 100 000 Indiens inscrits en 2015; l'Ontario était la seule avec un tel effectif en 1990. La Colombie-Britannique, qui était la deuxième région en importance en 1990, glisse au quatrième rang, derrière la Saskatchewan et le Manitoba. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ferment la marche, avec des populations d'Indiens inscrits de quelques dizaines de milliers en 2015.

Si les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon rassemblent à peine 2 % de l'ensemble de la population indienne inscrite, les Indiens inscrits constituent néanmoins une proportion substantielle de leur population. En effet, en 1990, presque le quart de la population de ces deux régions est composé d'Indiens inscrits, alors qu'en Ontario cette proportion est inférieure à 2 %. En 2015, presque 3 individus sur 10 pourraient être des Indiens inscrits dans les régions des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

TABLEAU 4 — Répartition estimée et projetée de la population indienne inscrite selon la région, scénario moyen, 1990 et 2015

Région	1990			2015		
	Milliers	%	P	Milliers	%	P
Atlantique	20,6	4,0	7	35,7	4,0	7
Québec	50,8	9,9	6	85,1	9,6	6
Ontario	118,5	23,2	1	194,0	21,8	1
Manitoba	75,4	14,7	4	140,2	15,8	3
Saskatchewan	77,9	15,2	3	154,3	17,3	2
Alberta	62,6	12,2	5	116,6	13,1	5
Colombie-Britannique	87,4	17,1	2	133,0	14,9	4
Yukon	0,5	1,3	9	10,5	1,2	9
Territoires du N.-O.	11,7	2,3	8	20,6	2,3	8
Canada	511,4	100,0		890,0	100,0	

Source : Nault et al., 1993.

a. P = Position.

La concentration d'Indiens inscrits dans les régions des Prairies pourrait devenir très importante. On peut s'attendre à ce que plus d'un individu sur 10 dans les régions de la Saskatchewan (13 %) et du Manitoba (11 %) soit un Indien inscrit en 2015. À cette date, la population indienne inscrite représenterait à peine 3 % de la population totale du Canada.

La proportion d'Indiens inscrits demeurant sur les réserves varie considérablement selon les régions (tableau 5). En 1990,

TABLEAU 5 — Proportion de la population indienne inscrite demeurant sur les réserves, selon la région, scénario moyen, 1990 et 2015

Région	1990		2015	
	%	P	%	P
Atlantique	67,2	3	62,4	4
Québec	71,6	2	63,7	3
Ontario	53,9	6	46,4	8
Manitoba	66,4	4	60,3	5
Saskatchewan	53,7	7	50,4	6
Alberta	66,4	5	64,5	2
Colombie Britannique	52,9	8	46,7	7
Yukon	46,1	9	38,2	9
Territoires du N.-O.	79,2	1	65,5	1
Canada	59,8		54,3	

Source : Nault et al., 1993.

a. P = Position.

la région des Territoires du Nord-Ouest comptait la plus forte proportion de population indienne vivant dans les réserves (79 %); le Yukon fermait la marche, plus de la moitié de sa population indienne demeurant à l'extérieur des réserves.

Selon les hypothèses du scénario de croissance moyenne, toutes les régions pourraient voir diminuer leur proportion d'Indiens vivant dans les réserves au cours de la période de projection, et certaines plus que d'autres. Les Territoires du Nord-Ouest connaîtraient une baisse supérieure à treize points de pourcentage, mais garderaient la plus forte proportion de toutes les régions. Seule la région de l'Alberta conserverait une proportion relativement stable d'Indiens vivant dans les réserves (66,4 % en 1990, 64,5 % en 2015).

DÉFIS À RELEVER

La transmission du «statut d'Indien» selon les dispositions de la *Loi sur les Indiens* de 1951 était fondée sur la lignée paternelle. Les enfants issus de mariages mixtes (Indiens et non Indiens) héritaient du statut d'Indien si le père était inscrit au registre ou en droit de l'être. Les femmes non inscrites qui épousaient des Indiens inscrits obtenaient le statut d'Indienne inscrite. Par contre, les enfants de femmes indiennes qui avaient épousé des non-Indiens se voyaient refuser ce droit à l'inscription.

Le MAINC a modifié la *Loi sur les Indiens* en 1985 afin d'éliminer ces clauses discriminatoires et de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. La transmission du statut d'Indien n'est désormais plus fonction strictement de la lignée paternelle. Un élément de neutralité a été introduit dans le processus de transmission du statut. Les Indiens inscrits sont depuis 1985 identifiés ou inscrits sous deux catégories de la section 6 de la loi, comme étant des Indiens 6(1) ou 6(2). Bien que la lignée paternelle ne soit plus l'élément déterminant du droit à l'inscription, les nouvelles dispositions font en sorte que la transmission *dépend* des mariages entre ces deux catégories.

Le tableau 6 schématise les permutations possibles de mariages entre Indiens et non-Indiens et la catégorie d'inscription des enfants issus de ces mariages. Tous les enfants nés depuis le 17 avril 1985 sont sujets à ces nouvelles catégories d'inscription. L'impact de ces modifications sur l'avenir de la population «inscrite» ou en droit de l'être est important. En

Tableau 6 — Nouvelles dispositions de la Loi sur les Indiens de 1985 concernant la transmission du statut d'Indien

Permutations de mariages possibles					
Parents	6(1)-6(1)	6(1)-6(2)	6(1)-N. I.	6(2)-6(2)	6(2)-N. I.
↓	↓	↓	↓	↓	↓
Enfant	6(1)	6(1)	6(2)	6(1)	N. I.

Source : Loi sur les Indiens de 1985.

Note : N. I. = non inscrit.

effet, si deux générations successives d'Indiens épousent des non-Indiens, la troisième génération n'aura plus aucun droit à l'inscription au registre des Indiens.

L'élément déterminant de l'avenir de la population indienne «inscrite» sera la fréquence des mariages mixtes (Indiens inscrits et personnes non inscrites). Par l'utilisation des données sur l'inscription des naissances au registre depuis 1985, il est possible d'estimer cette fréquence et de calculer un indice synthétique de fécondité pour une partie de la population, soit les Indiens 6(1). Cependant, le registre ne peut fournir toutes les informations nécessaires pour une analyse complète de la fécondité des Indiens inscrits sous la catégorie 6(2). En effet, les enfants issus d'unions d'Indiens 6(2) et de non-Indiens ne peuvent être inscrits au registre.

Bref, notre défi sera de parvenir à une estimation réelle de l'indice synthétique de fécondité puisque, selon la catégorie d'inscription du père, des Indiennes inscrites pourraient avoir des enfants sans droit au statut et, inversement, des femmes non indiennes avoir des enfants avec plein droit au statut.

Il ne fait aucun doute que les nouvelles dispositions de la *Loi sur les Indiens* auront des répercussions fondamentales sur l'effectif et la structure par âge de la population indienne «inscrite» du Canada.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- NAULT, F., J. CHEN, M. V. GEORGE et M. J. NORRIS, 1993. *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, Rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 194 pages.
- STATISTIQUE CANADA, 1990. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1989-2011*. No 91-520 au catalogue, hors série. Ottawa.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

NAULT François, GAUVIN R. Pierre et GEORGE M. V. — PROJECTIONS DE LA POPULATION DES INDIENS INSCRITS DU CANADA, 1991-2015

Cet article présente les plus récentes projections de la population des Indiens inscrits du Canada. Un Indien inscrit est une personne qui, conformément à la Loi sur les Indiens, est inscrite ou a le droit d'être inscrite comme Indien dans le registre du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC). Les projections ont été faites par la méthode des composantes régionales (les tendances de ces dernières ayant été analysées pour 1975 à 1990). Les données utilisées proviennent du registre du MAINC, et des corrections ont été effectuées pour le sous-enregistrement et l'enregistrement tardif des événements. Les réinscriptions qui ont suivi les amendements apportés à la Loi sur les Indiens en 1985 ont été prises en compte. Le résultat montre que la population des Indiens inscrits du Canada continuera d'être jeune et en croissance rapide au cours de la période 1991-2015.

NAULT François, GAUVIN R. Pierre and GEORGE M. V. — POPULATION PROJECTIONS OF REGISTERED INDIANS IN CANADA, 1991-2015

This article presents the most recent projections for the population of registered Indians in Canada. Considered is any person who is registered or is entitled to be registered as an Indian according to the Indian Act in the Indian Registry of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND). The projections are based on the method of regional components for which patterns for the period 1975-1990 are analyzed. The data, derived from the DIAND's Indian Registry, have been adjusted for under-enumeration and late registration of events. The reinstatements which followed amendments to the Indian Act in 1985 have been taken into consideration. Results show that the population of registered Indians in Canada will continue to be young and experience rapid growth over the course of the period 1991-2015.

NAULT François, GAUVIN R. Pierre y GEORGE M. V. — PROYECCIONES DE LA POBLACIÓN DE INDIOS REGISTRADOS EN CANADÁ, 1991-2015

El presente artículo presenta las proyección más recientes de la población de Indios registrados de Canadá. Un Indio registrado es una persona que, conforme a la Ley sobre los Indios, está registrado, o tiene derecho a registrarse, en el registro del Ministerio de Asuntos Indios y del Norte de Canadá (ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, MAINC). Las proyecciones utilizan el método de las componentes regionales, cuyas tendencias fueron analizadas de 1975 a 1990. Los datos provienen del registro del MAINC, y han sido corregidos de registros insuficientes o tardíos de los sucesos. Se han tomado en cuenta las nuevas inscripciones efectuadas tras las enmiendas a la Ley sobre los Indios en 1985. Los resultados demuestran que la población de Indios registrados de Canadá seguirá siendo joven, y seguirá creciendo rápidamente en el periodo 1991-2015.